Image not found or type unknown

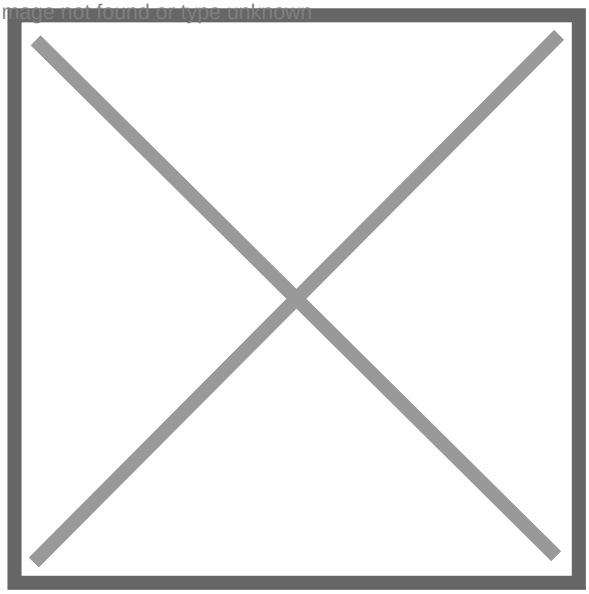

Trop d'agios facturés par ma banque

Par **tabatha22x**, le **01/07/2013** à **07:47**

Bonjour

J'ai une autorisation de découvert de 80 euros par ma banque. Aujourd'hui je suis débiteur de -480 euros car j'ai été facturé plusieurs fois de 20 euros pour prélèvements non honoré dont, ces organismes ont représenté deux fois. Malheureusement mon compte était toujours dans le rouge, donc j'ai pas pu régularisé ces sommes. Dans ces organismes il y en deux de crédits et les autres se sont EDF, facture mobile et un chèque de 32 euros rejeté une fois, ma banque refuse, me fait payer les frais puis l'encaisse. la somme de mes factures équivaut à :
- edf 80,oo
- les deux crédits ensemble 210,00 et le mobile 39.45 euros
Ma question: puis-je me faire rembourser des ces frais que je trouve un peu abusifs ?

merci

Par **amajuris**, le **01/07/2013** à **10:04**

bjr,
chaque année vous recevez un document de la banque sur les tarifs de ses prestations.
je ne pense pas que la banque vous rembourse puisque vous avez dépassé votre découvert autorisé.
cherchez une banque avec des tarifs moins élevés.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés